

LE COURRIER DU **snalc** CRÉTEIL

Trimestriel
N°81

AUTOMNE 2015

CPPAP n° 0211507732
ISSN 1256

 <http://www.snalc.fr/creteil>

Sommaire

[facebook.com/snalc.creteil](https://www.facebook.com/snalc.creteil)



Éditorial

Congés formation

Bilan INTRA 2015

IMP : qui décide de vos indemnités ?

Collège totalitaire

Quand la réalité rejoint la fiction



CREDO ?

Avons-nous toujours la foi ? Voilà une question qui, de prime abord, peut sembler hors-sujet dans le cadre de notre École laïque. Mais, à bien y réfléchir, est-ce si sûr ?

Car s'il n'est pas ici question de foi religieuse, la raison d'être du service public, et singulièrement de l'Éducation nationale, ne repose-t-elle pas sur **la conviction de l'existence d'un bien public** – cette *res publica* qui a donné son nom aux institutions qui président aux destinées de notre pays depuis moins de 150 ans ?

C'est si vrai que cette République, dont la naissance définitive s'est faite dans les douleurs d'une défaite militaire (1870), et sans réel appui populaire, a immédiatement tenté de remédier à sa fragilité originelle en misant sur l'École, jusque-là domaine réservé du religieux. Et en copiant les structures d'une institution à la solidité millénaire : l'Église catholique.

À partir de cette fin de XIX^{ème} siècle et jusqu'à aujourd'hui, **l'École a été le fer de lance de nos institutions** – Ferry éclipant Guizot. Et celle-ci s'est construite à l'image de l'Église. Par sa structure hiérarchique – pyramidale –, ses dogmes – intangibles –, son inspection – qui prit parfois des allures d'inquisition –, son vocabulaire – on parle de vocation pour notre métier –, ses rites – certificat d'étude naguère, baccalauréat désormais... Mais, aussi, parfois, par ses bâtiments : Henri IV (ancienne abbaye Sainte-Geneviève), Condorcet (ancien couvent des Capucins), pour ne prendre que deux exemples parisiens.

Quant au vœu de pauvreté, s'il ne nous est pas explicitement imposé, il est somme toute acquis dans les faits, comme l'assura, en riant, notre ministre à la télévision, le 25 octobre 2014 : « *Enfin, ces gens, ce n'est pas l'argent qui les attire, sinon ils ne feraient pas enseignants.* »

Cependant, au-delà de ces aspects qui ne sont pas anodins, **l'École s'est inspirée de l'Église dans ce qu'elle a de plus précieux : la foi**. Une foi non pas en Dieu, mais en la Liberté, qui se conquiert en se frottant aux grands esprits qui ont façonné notre culture ; une foi en l'Égalité, qui est cette volonté, que l'on croit juste, de donner les mêmes chances à tous les élèves ; une foi en la Fraternité, qui est ce sentiment d'unité qui a fait des Francs et des Gaulois de jadis les Français que nous sommes.

Que vienne à s'étioler cette foi, qu'advierait-il de notre École ? À l'image d'une religion sans fidèle, il ne resterait qu'un dogme sans substance, des rites sans objet, un catéchisme sans raison : rien.

Alors, la question vaut d'être posée, car de la réponse dépend l'avenir de l'École publique : **Y croyons-nous encore ?**

Hélas, la dernière réforme en date, celle du collège du vide, fort justement décriée par le **SNALC**, ainsi que par une écrasante majorité du corps professoral, rejoints par nombre de (pseudo ?) intellectuels, et jusqu'à l'Académie française, indique assez que **le Ministère lui-même n'y croit plus vraiment**.

Loïc VATIN, Président académique

Directeur de publication

Franck MOULS
6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles
75008 PARIS





Congés formation

Le groupe de travail sur la répartition des congés de formation s'est tenu le 1^{er} juin. **Le SNALC a fait part de son regret d'avoir à gérer la mise.** Sur environ 400 demandes, bien moins d'un tiers des candidats a obtenu une réponse positive. Et pourtant, le rectorat a dépassé un peu l'enveloppe qui lui était attribuée.

Ce sont les congés pour passer un concours qui ont eu le plus de réponses positives. Dans cette catégorie, **le mieux est d'avoir déjà passé le concours – l'année qui précède l'année de la demande – et d'avoir été admissible (33 demandes satisfaites pour 36 candidats).** Ceux qui ont passé le concours sans être admissibles voient leurs chances diminuer (26 congés accordés pour 85 demandes). Quand on ne l'a jamais préparé ni passé, le taux de satisfaction tombe très bas (21 pour 146) et ce sont les contractuels qui ont la priorité.

La catégorie qui est de plus en plus réduite est celle des formations pour une mobilité interne ou externe (quitter l'enseignement). Les formations universitaires pour approfondir son enseignement ont été ajoutées à cette catégorie. Si 2 congés sur 3 sont accordés pour ce second type, ce n'est que 1 sur 3 pour le premier.

Enfin, il reste les congés pour soutenir une thèse, ce qui forme une catégorie à part, peu importante ; 15 dossiers, dont 3 retenus (c'est en baisse). La durée du congé n'excède pas les trois mois.

Dans tous ces cas, **il faut joindre tous les documents attestant ce que l'on met en avant. Sans pièce jointe, le dossier n'a aucune chance. Il faut aussi faire l'effort de bien développer ses motivations.**

Lors du groupe de travail, une liste d'attente de quelques noms est élaborée avec une grande chance pour les personnes concernées de profiter des désistements. N'hésitez pas à nous signaler le dépôt de votre dossier pour que nous puissions en discuter et, éventuellement, mieux le défendre pour être placé en liste d'attente.

Olivier DURAND, Commissaire paritaire

LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

<http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDELY

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ snalc.mouls@orange.fr

Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr



BILAN DU MOUVEMENT INTRA 2015

Le mouvement INTRA de cette année a vu la participation de 5 915 collègues (agrégés, certifiés, PLP, et P.EPS) dont 3 317 néo-titulaires.

982 néo-titulaires ont été affectés sur ZR, soit presque 30 %. Mais ces résultats sont très variables selon les disciplines : par exemple, aucun TZR en Mathématiques mais 50 % en EPS !

Parmi les 2 506 participants non obligatoires (ni stagiaire, ni en réintégration), 1 481 ont obtenu leur mutation, soit un **taux de satisfaction de 59 %**, dont **25 % sur leur premier vœu.**

Ci-dessous, par curiosité, **les 16 collèges et les 16 lycées les plus demandés** de l'académie par le biais d'un vœu précis (type établissement), toutes disciplines confondues, sur les 4 dernières années.

Collège	Ville	Nombre de demandes
M. BERTHELOT	MONTREUIL	482
MARIE CURIE	LES LILAS	421
PAUL ÉLUARD	MONTREUIL	400
JOLIOT CURIE	PANTIN	377
LE PARC	SAINT MAUR DES FOSSÉS	366
LA CERISAIÉ	CHARENTON LE PONT	359
GEORGES POLITZER	BAGNOLET	355
PIERRE DE RONSARD	SAINT MAUR DES FOSSES	350
SAINT-EXUPÉRY	VINCENNES	338
FRANÇOISE GIROUD	VINCENNES	330
RABELAIS	SAINT MAUR DES FOSSES	316
DULCIE SEPTEMBER	ARCUEIL	307
ÉDOUARD HERRIOT	MAISONS ALFORT	305
STÉPHANE HESSEL	ST GERMAIN SUR MORIN	302
JEAN MOULIN	MONTREUIL	294
HECTOR BERLIOZ	VINCENNES	291

Lycée	Ville	Nombre de demandes
HECTOR BERLIOZ	VINCENNES	1047
MARCELIN BERTHELOT	SAINT MAUR DES FOSSÉS	982
JEAN JAURÈS	MONTREUIL	877
D'ARSONVAL	SAINT MAUR DES FOSSÉS	829
ÉDOUARD BRANLY	NOGENT SUR MARNE	802
EUGENE DELACROIX	MAISONS ALFORT	764
PABLO PICASSO	FONTENAY SOUS BOIS	701
ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY	670
MARTIN LUTHER KING	BUSSY SAINT GEORGES	629
ÉMILIE DU CHATELET	SERRIS	561
PAUL ROBERT	LES LILAS	529
CLEMENCEAU	VILLEMOMBLE	513
PAUL ÉLUARD	SAINT DENIS	496
ÉVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND	493
LOUISE MICHEL	BOBIGNY	492
ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE	482

Autre statistique intéressante, celle du nombre des affectations par discipline et par département. Nous avons regroupés ci-dessous les 24 disciplines les plus nombreuses. Où l'on voit que le département comptant le moins d'entrants (en orange), donc le plus stable, est sans conteste le 94. Qui est aussi, généralement, le plus difficile à obtenir.

Discipline	Département d'affectation		
	77	93	94
Documentation	42	56	28
Philosophie	17	12	7
Lettres classiques	33	21	26
Lettres modernes	187	275	110
Allemand	37	27	19
Anglais	121	142	111
Espagnol	75	125	51
Histoire-Géographie	146	201	100
SES	23	18	7
Mathématiques	166	159	126
Technologie	22	25	18
Physique-Chimie	73	141	60

Discipline	Département d'affectation		
	77	93	94
SVT	94	136	63
Éducation musicale	19	46	11
Arts plastiques	35	46	25
EPS	164	294	135
Eco-Gestion	14	36	18
Lettres-Histoire	42	58	38
Lettres-Anglais	16	16	14
Maths-Sciences	26	38	30
PLP STBS	15	20	8
PLP STMS	12	13	8
Compta-Bureautique	13	17	2
Vente	16	20	25

Franck MOULS, Commissaire paritaire

IMP : Élèves et parents vont décider de votre rémunération

Les indemnités pour missions particulières (IMP) concernent les missions comme, entre autres, la coordination de discipline, la gestion du laboratoire ou les ressources et usages du numérique (comprendre le responsable réseau). Finies les heures de décharge ! **Ces missions ne seront plus décomptées du service d'enseignement.**

Plusieurs taux d'indemnisation sont possibles : 625 €, 1 250 €, 2 500 € ou 3 750 €. **À vous de négocier la meilleure, ou plutôt la moins mauvaise rémunération possible avec les membres du conseil d'administration.**

Cela pourrait donner lieu à des situations extravagantes comme cette lettre (presque ?) imaginaire d'un élève membre du conseil d'administration à son professeur de Sciences.



Monsieur le professeur,

J'ai bien pris connaissance de votre supplique ayant pour objet d'obtenir un vote favorable de ma part pour vos indemnités de missions particulières concernant la gestion du laboratoire de sciences.

Avant de répondre à votre demande, je me permets de vous rappeler que sur le dernier bulletin trimestriel, vous avez jugé mon travail insuffisant. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que les appréciations et les moyennes seront un élément déterminant pour mes dossiers APB, en particulier pour les filières sélectives auxquelles je prétends.

Le conseil d'administration ayant lieu peu après le prochain conseil de classe, vous comprendrez que je réserve ma réponse jusqu'à cette date, afin d'avoir le recul suffisant pour évaluer le niveau de rémunération devant indemniser votre gestion du laboratoire de sciences. Je pourrai ainsi juger en toute connaissance de cause si votre travail est « suffisant », comme vous le dites si bien, et s'il justifie le montant que vous sollicitez pour votre indemnité.

D'autre part, j'ai appris avec étonnement que c'est à la demande de certains syndicats d'enseignants (SGEN et UNSA) que j'aurai à me prononcer sur votre rémunération. Mon professeur d'Histoire m'avait pourtant expliqué que les syndicats avaient été fondés pour défendre l'intérêt des travailleurs, pas pour les mettre dans des situations humiliantes. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si ces gens là syndiquent également les élèves et, dans l'affirmative, de me transmettre un bulletin d'adhésion. Je vous dispense de me répondre en ce qui concerne la FSU, puisqu'elle n'a eu le courage ni de voter pour, ni de voter contre.

De plus, et pour vous être agréable, je vous informe que je serais prêt à me porter volontaire pour siéger en commission paritaire dans le cas où ces mêmes syndicats en feraient la demande auprès de Madame le Ministre. J'étudierais alors avec la plus grande attention votre demande de passage à la hors classe.

En espérant que vous porterez une attention particulière à mes appréciations trimestrielles, je vous prie de croire, Monsieur le professeur, en l'assurance de mes sentiments faussement respectueux.

Fiction me direz-vous ? Mais il y a encore quelques mois, **imaginiez vous que les représentants des élèves et des parents d'élèves auraient à voter vos indemnités ?**

Ludovic GELLÉ, commissaire paritaire

COLLÈGE TOTALITAIRE

La réforme du collège a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le vocabulaire ridiculement pompeux et parfois incompréhensible utilisé par le conseil supérieur des programmes en a fait la risée des médias. La consultation sur les nouveaux programmes, ouverte à qui le veut⁽¹⁾, est une farce⁽²⁾. Mais rassurez-vous, vous n'aurez pas à donner un avis sur des points tels que « *S'organiser pour construire une continuité spatiotemporelle d'actions* » ou « *Optimiser [...] les vitesses produites, anticiper les actions à venir pour agrandir l'espace et raccourcir le temps.* » On précise là qu'il s'agit du programme d'EPS et non de la théorie de la relativité générale d'Einstein.



Au delà des programmes, la réforme pose une base égalitaire néfaste **qui confond (volontairement ?) égalité des chances et égalitarisme.**

Jusqu'à présent, tout élève qui le souhaitait pouvait avoir quelques heures en option de latin ou de grec. On pouvait, **en fonction des ses appétences ou de ses capacités** commencer une seconde langue dès la 6^{ème}. Et contrairement aux idées reçues délirantes de certains, non, ce n'était pas réservé aux nantis. Si quelqu'un connaît un seul établissement où l'on demandait la fiche de paye des parents avant toute inscription en classe bilingue, qu'il écrive au SNALC ! Il y avait là une égalité de traitement et une liberté de choix. L'égalitarisme imposé par la réforme vise à supprimer cette liberté de choix.

Les élèves qui ont déjà des difficultés en Français et en langue vivante 1 se verront imposer une langue vivante 2 dès la cinquième. Pourtant, les projets de programmes n'élèvent pas le niveau à atteindre en fin de 3^{ème} pour cette LV2 : il s'agira toujours du niveau A2⁽³⁾.

Les heures d'accompagnement seront désormais prises sur les heures de cours (et non pas en plus). Quant aux élèves qui se sentaient à l'aise en langue, ils n'auront plus le droit aux classes européennes, ni aux classes bilingues. Les options de langues anciennes disparaissent. **Non seulement on n'aide pas davantage les élèves en difficultés, mais on interdit aux autres d'exploiter pleinement leur potentiel.**

Nous sommes face à un égalitarisme qui vise à couler les élèves dans un moule unique : **le moule de la médiocrité pour tous.** En n'aidant pas davantage les élèves en difficulté, en bridant les autres et en supprimant la liberté de choix, cet égalitarisme s'apparente donc à un totalitarisme.

L'un des objectifs annoncés de la réforme était de combattre l'ennui que ressentiraient certains collégiens en classe. Est-il venu à l'idée de nos « spécialistes » que cet ennui pouvait provenir du fait qu'un certain nombre de nos collégiens arrivaient sans avoir les bases les plus élémentaires de la maîtrise de la langue et du calcul ? En quoi empêcher certains d'exploiter pleinement leur potentiel permettra aux autres de progresser ? Certes, mettre tout le monde au même niveau, à savoir le niveau le plus bas masquera les inégalités. Mais cela ne les fera pas disparaître.

Les parents **qui en auront les moyens financiers compenseront l'indigence intellectuelle imposée par la réforme en faisant appel à des établissements privés.** La seule logique ici présente est une logique égalitaire de nivellement par le bas, à laquelle ne pourront échapper que quelques *happy few*, pour le plus grand profit d'organismes privés !

L'égalitarisme est l'antithèse même de **l'égalité des chances défendue par le SNALC dans son projet de collège modulaire** (disponible sur notre site: <https://snalc.fr/national/article/402/>). On y propose une véritable équité qui permet, tout en assurant un bon niveau d'exigence, que chacun puisse avancer à son rythme dans les différentes disciplines. Cela se fait sans stigmatisation. On peut être dans le « groupe fondamental » en Mathématiques et dans le groupe « d'approfondissement » en Français et réciproquement. Une fois récupérée une base solide, on rejoint alors le groupe fondamental.

Des chefs d'établissement ont déjà simulé des emplois du temps, prouvant que cela est possible sans moyens faramineux supplémentaires. **Alors au collège égalitaire, pourquoi ne pas préférer le collège modulaire ?**

Ludovic GELLÉ, commissaire paritaire

(1) Article du point de Sophie Coignard du 01/06/2015.

(2) Voir QU n°1381 par Jean-Rémi Girard

(3) Voir <http://www.reformeducollege.fr/langues-vivantes#TOC-Au-coll-ge> pour plus de détails

QUAND LA RÉALITÉ REJOINT LA FICTION

Alors que le Ministère a traité par le plus grand mépris le projet de **collège modulaire** présenté et défendu par le SNALC depuis plus de deux ans, nous apprenons juste avant de mettre sous presse qu'un établissement privé, le Lycée Polyvalent St Jacques de Compostelle, au Puy-en-Velais, a choisi d'en appliquer une version apparemment très proche de la nôtre !

La consultation de leur site (<https://sites.google.com/a/sjc43.fr/sjc43/college/un-college-modulaire>) ne laisse guère de place au doute. Alors, **faut-il réserver les bonnes idées au privé, et continuer de laisser l'enseignement public s'engluer dans des réformes calamiteuses ?** On dirait bien que c'est la stratégie poursuivie, gouvernement après gouvernement, de gauche comme de droite, depuis 40 ans.

Mais au fait, dans quels établissements scolaires nos dirigeants mettent-ils leurs enfants ? Voilà une question à laquelle un journaliste un peu taquin pourrait se faire un plaisir de répondre. Nul doute que ce serait instructif...

Loïc VATIN, Président académique